

Obtenez un crédit d'impôt sur le coût d'achat de votre abonnement au transport en commun.

Crédit d'impôt fédéral



Voyagez en autobus...
encore plus d'économies!



STO
sto.ca 819 770-3242

Comment en fait-on la demande?

Il suffit d'inscrire les frais déboursés pour vos déplacements survenus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédente à la ligne 364 de votre déclaration de revenus T1.

Faites une demande de crédit pour votre famille!

En plus de faire la demande pour le coût d'achat de votre propre abonnement, il vous est possible de faire la demande pour le coût d'achat des abonnements au nom de votre époux ou conjoint de fait et/ou de vos enfants à charge âgés de moins de 19 ans. Ces montants ne doivent pas avoir déjà été réclamés.

Pour plus de détails sur le crédit d'impôt du gouvernement fédéral, veuillez consulter l'Agence du revenu du Canada au www.cra-arc.gc.ca.



Vous avez perdu ou n'avez pas conservé vos pièces justificatives au cas où l'Agence du revenu du Canada vous en ferait la demande?

Rendez-vous au sto.ca!

Quelles sont les pièces justificatives à conserver?

Vous n'avez pas à présenter de documentation lorsque vous produirez votre déclaration de revenus, mais vous devez conserver vos pièces justificatives au cas où l'Agence du revenu du Canada vous en ferait la demande.

- **Abonnement mensuel/abonnement semestriel (Cam-Puce STO/Cam-Puce Cégep/Cam-Puce UQO)**

Conservez le reçu d'émission qui vous a été remis lors de l'achat de votre abonnement ainsi qu'une photocopie pour en assurer la durabilité. Vous devez également conserver une photocopie de votre carte à puce personnalisée afin de pouvoir associer le numéro de référence de votre reçu d'émission au numéro de votre carte.

- **Abonnement annuel par prélèvement bancaire (Programme FIDÉLITÉ)**

Conservez vos relevés bancaires. Les prélèvements mensuels effectués par la STO y sont identifiés.

- **Abonnement au Programme EMPLOYEUR**

Les retenues à la source effectuées par votre employeur pour l'achat de votre programme d'abonnement apparaîtront sur votre T4. Elles seront identifiées par un nouveau code (case 84 – Laissez-passer de transport en commun) dans la section « Autres renseignements ».

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz et certifié Écologo et Procédé sans chlore.

